

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MENTHONNEX-EN-BORNES

DU 10 MARS 2025

Le dix mars deux mil vingt cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 3

Votants : Pour : 14 Contre : -

Date de convocation : 24 février 2025

Date de mise à disposition du public :

Présents : Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absents excusés : Christian LEOTY, Mickaël BAF COP, Karen DA COSTA

Procurations : Mickaël BAF COP à Olivier CHAMOT

Karen DA COSTA à Sébastien PACCARD

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT assisté de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie. lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Olivier CHAMOT est désigné, secrétaire de séance.

En préambule, le maire demande d'observer une minute de silence en mémoire de Bernard SAILLANT, ancien maire-adjoint de Menthonnex, décédé le 13 février dernier.

A l'occasion de l'inhumation de ses cendres, un hommage lui sera rendu le 29 mars à 10H30 à la salle communale.

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET LES ADJOINTS ET ACTIVITES DIVERSES EN COURS

1- Autorisations d'urbanisme (présentées par Sébastien PACCARD)

*** Déclaration Préalable de Travaux**

- M. Mme GUTTON Nicolas et Marie – 310 Route de Menthonnex pour la pose de vélux en toiture et d'une baie vitrée.

- M. DOUADY Raphaël et Mme JOUVE Mathilde – 263 Chemin de Chez Trosset pour la pose de vélux en toiture.

- M. Mme PEISSON Maximilien – 296 Route des Margolliets pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

- M. CHARDON Mickaël et Mme HERBEZ Marine – 356 Chemin de Chez Tracafond pour la pose de volets roulants et moutiquaires.

L'assemblée est informée d'une construction illicite au Clos Bonier (construction d'un petit hangar sans demande préalable). Après intervention auprès des intéressés, celui-ci a été démoli.

Ces mêmes personnes ont garé sans autorisation pendant plusieurs jours une caravane sur le parking de l'église. Le maire indique qu'il a pris les dispositions pour la faire enlever.

2- Révision du SCOT du bassin annécien

Dans le cadre du projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin annécien une enquête publique est ouverte du 3 mars au 4 avril 2025.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5998>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5998@registre-dematerialise.fr
- par voie postale au commissaire enquêteur (SCOT du bassin annécien – 18 chemin des Cloches -74940 ANNECY)
- auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

3- Syndicat Mixte du Salève

Le maire fait le compte rendu de la réunion, à l'initiative de Mme la Maire de Cruseilles, sur les problèmes rencontrés avec la présidente du SMS. Plusieurs communes du Plateau des Bornes, du secteur du Genevois et de Reignier étaient représentées. Il ressort un problème de gouvernance et de communication avec la présidente, de nombreux maires considérant que le syndicat n'est plus en phase avec les missions qui lui ont été confiées lors de sa création.

4- Participation à l'évènement « La Nuit est belle »

Il est proposé de participer à l'évènement « La nuit est belle » qui consiste à l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal pendant la nuit du vendredi 11 avril au samedi 12 avril. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour participer à cet évènement. Une information sera faite aux usagers et habitants de la commune via le site de la commune.

5- Organisation d'une journée des Aînés

Il est proposé cette année, d'organiser une sortie sur une journée. Mme Jocelyne YAKOVLEFF en charge de l'organisation propose la date du samedi 21 juin avec une sortie en car aux Aigles du Léman à Sciez (spectacle et repas du midi). A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et la charge de l'organisation.

6- Organisation d'une exposition sur la vie d'antan

11-12 avril : exposition « la vie agricole de 1900 à 1990 » en miniatures et photos organisée par la municipalité et P. Maulet à la salle polyvalente de 8H30 à 17H30. Nathalie HENRY et Olivier CHAMOT participeront à l'organisation.

7- Rapport d'activités du Centre de Loisirs des Bornes

Mme Nathalie HENRY présente le compte-rendu fait suite au comité de pilotage du Centre de Loisirs des Bornes regroupant les communes de Villy, Menthonnex, Vovray et le Sappey.

A noter une baisse notable des effectifs notamment les mercredis et durant les vacances d'été (à creuser pour déterminer la cause).

Une augmentation significative du budget et de la part réclamée à chaque commune. Celle-ci est calculée par une part fixe et une part variable en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Pour la commune de Menthonnex, la participation pour 2025 s'élève à 16.500 €.

L'assemblée souhaite qu'une rencontre soit organisée afin d'éclaircir la situation.

8- Visite de Mme la Sous-Préfète

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 12 février dernier, Mme ARRIGHI, sous-préfète de l'arrondissement de Saint Julien-en-Genevois.

A cette occasion, il lui a présenté la commune, les activités économiques ainsi que les projets en cours et à venir.

Le maire a notamment rappelé à la représentante de l'Etat les problèmes liés à l'augmentation de la délinquance et des incivilités et que la municipalité espère que l'Etat réponde favorablement à la demande de subvention sollicitée pour le déploiement de la vidéoprotection.

FINANCES

1- Présentation du projet de budget 2025

Le Budget Primitif est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Principaux projets pour 2025 :

- acquisition de la salle paroissiale
- réaménagement de la place du village
- déploiement de la vidéoprotection
- entretien des bâtiments communaux, des réseaux de voirie et d'eau potable
- sécurisation des cloches de l'église
- installation de panneaux photovoltaïques à la cantine
- déplacement, renouvellement de l'aire de jeux du chef-lieu et création d'un parking
- dans la perspective du départ en retraite de la secrétaire de mairie, il est proposé de recruter un(e) agent administratif contractuel(le) en cours d'année.

2- Affectation des résultats de l'année antérieure

Vu les résultats 2024 de la Commune de Menthonnex-en-Bornes faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 790.914,70 € et un déficit d'investissement de 117.647,55 €.

Vu l'absence de crédits reportés en dépenses et recettes pour la section d'investissement, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter cet excédent de la manière suivante :

* au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : la somme de 117.647,55 euros

* au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 673.267,15 euros.

3- Approbation du Budget Primitif

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

* Adopte le Budget Primitif 2025 tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1.554.026,15	1.248.921,87
Recettes (dont excédents antérieurs reportés)	1.554.026,15	1.248.921,87

Ci-joint le détail en annexe.

4- Vote du taux des impôts locaux

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote du taux d'imposition de 2025 des taxes directes locales et de ne pas augmenter la fiscalité.

En conséquence, il propose pour 2025 les taux suivants :

- T.F.P.B : 15.75 %
- T.F.P.N.B 23.09 %
- Taxe d'habitation 5.74 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

5- Fongibilité des crédits

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Considérant que la commune de Menthonnex-en-Bornes a adopté la nomenclature M57 détaillée au 1^{er} janvier 2023 par délibération n° 2022-04-003 du 25/07/2022,

Considérant qu'en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre les dispositions nécessaires ainsi qu'à signer les documents de mise en œuvre de cette délibération.

6- Demande de subvention au Département dans le cadre du CDAS

Dans le cadre de la demande de subvention au Département au titre du CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité), Monsieur le Maire propose de présenter le projet d'acquisition de l'ancienne salle paroissiale et de sa démolition en vue de l'aménagement de la place du village ainsi que la démolition d'un ancien hangar communal, de la création de 2 parkings, l'un près du cimetière et l'autre près de l'église, de l'aménagement d'une aire de jeux près de la mairie, de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la cantine, de la sécurisation du clocher de l'église et des travaux d'aménagement du réseau de voirie et d'eau pluviale.

L'ensemble de ce programme, estimé à 500.000 €, est budgété pour 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter l'aide du Département au titre du CDAS 2025.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande.

7- Demande de subvention au Département pour l'acquisition d'un drapeau mémorial

M. Olivier CHAMOT rappelle à l'assemblée que le drapeau des anciens combattants de la commune est usagé et qu'il convient de le remplacer.

A cet effet, il présente un devis de 1244,40 €.

L'assemblée émet un avis favorable et M. le Maire propose de solliciter une subvention au Département au titre de l'acquisition d'un drapeau mémorial. Accord unanime du Conseil municipal.

ACQUISITION DE LA SALLE PAROISSIALE

M. le Maire informe l'assemblée que, suite à plusieurs réunions, un accord a été trouvé avec l'association diocésaine, propriétaire de la salle paroissiale, qui consent de vendre cette bâtisse à la commune

moyennant le prix de 65.000 € et la signature d'une convention d'utilisation du local attenant à la salle polyvalente.

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte les conditions proposées et charge le Maire de faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette propriété.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité et afin d'anticiper le départ en retraite de la secrétaire de mairie, M. le Maire propose de recruter un agent administratif contractuel, à temps non complet, qui serait chargé d'assister la secrétaire de mairie dans les tâches de secrétariat, d'accueil du public, d'administration générale, de gestion financière et comptable, des marchés publics, de l'urbanisme, des élections et de l'état civil.

L'assemblée, après en avoir délibéré, charge le maire de recruter un agent contractuel à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 H pour une durée d'une année.

La séance est levée à 22 H 15

Secrétaire de séance
Olivier CHAMOT



Le Maire,
Guy DEMOLIS



Délibération prises lors de la séance

- Affection des résultats 2024
- Approbation du Budget Primitif 2025
- Vote des taux des impôts locaux
- Délégation de la fongibilité des crédits
- Demande de subvention au titre de l'acquisition d'un drapeau mémorial
- Subvention CDAS 2025
- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Acquisition de la salle paroissiale de Menthonnex-en-Bornes

BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Excédent antérieur (année 2024)	673 267.15	Charges courantes	303 800.00
Dotations	119 721.00	Charges de personnel	150 009.00
Fonds frontaliers	379 038.00	Charges de gestion	114 256.00
Produits de gestion	50 000.00	Fonds de péréquation	26 997.00
Impôts et taxes	320 000.00	Charges financières	29 650.83
Produits des services	8 000.00	Opérations d'ordre (amortissement dette Syane+PLU)	190 432.82
Atténuations de charges	4 000.00	Virement à la section d'investissement	738 880.50
TOTAL	1 554 026.15	TOTAL	1 554 026.15

INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Excédent fonctionnement capitalisé (déficit d'investissement année 2024)	117 647.55	Solde d'exécution d'investissement reporté (déficit d'investissement 2024)	117 647.55
Dotations et taxes	49 014.00	Remboursement de la dette (SYANE)	126 866.37
Subventions et participations	152 947.00	Immobilisations incorporelles	4 397.95
Virement de la section de fonctionnement	738 880.50	Immobilisations corporelles	1 000 010.00
Opérations d'ordre (amortissements SYANE et PLU)	190 432.82		
TOTAL	1 248 921.87	TOTAL	1 248 921.87